

Quelles sont les conséquences du bail de résidence principale (Bruxelles) ?

Mise à jour : Mardi 23 avril 2024
Région de Bruxelles-Capitale

Des **règles différentes** s'appliquent à votre bail pour :

- la **durée** du bail ;
- la **fin** du bail.

Pour ces 2 choses, les règles du bail de résidence principale sont différentes des règles des **autres baux d'habitation**. Par exemple, le bail de colocation, le bail de kot ou le bail de droit commun.

Les autres règles sont presque toutes identiques à tous les autres baux d'habitation.

Avant le 1^{er} janvier 2018, le locataire était beaucoup **mieux protégé** avec un bail de résidence principale qu'avec un autre bail d'habitation.

Ce n'est plus le cas.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Articles 215 et suivants du Code bruxellois du logement](#)

Les documents types

[Brochure : Un mauvais bail, ça peut faire mal - les baux d'habitation à Bruxelles - éditée par Service public régional de Bruxelles - édition juin 2023](#)

